Nations Unies S/2017/20



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 janvier 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Dans le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), je présente l'évolution de la situation entre le 25 juin 2016 et le 15 décembre 2016 et rends compte des activités menées par la Force, depuis la publication de mon rapport daté du 8 juillet 2016 (S/2016/598), en application de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures du Conseil, dont la plus récente est la résolution 2300 (2016).

2. Au 15 décembre 2016, la composante militaire comportait un effectif de 883 membres (dont 56 femmes), tous grades confondus, et la composante police un effectif de 67 membres (dont 17 femmes) (voir annexe).

II. Faits politiques majeurs

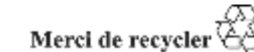
3. Au cours de la période considérée, les négociations entre le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akıncı, se sont poursuivies de façon soutenue et axée sur les résultats. Les dirigeants ont maintenu un calendrier de réunions soutenu, et souvent intense, et les négociateurs et experts ont également continué de se réunir régulièrement.

4. Grâce à leurs efforts acharnés dans ce processus, M. Akıncı et M. Anastasiades ont réussi à faire avancer les pourparlers bien davantage que depuis 2008 et accompli des progrès considérables dans quatre des six chapitres de négociation, à savoir la gouvernance et le partage du pouvoir, les biens, l'économie et les questions relatives à l'Union européenne. De même, pour la première fois, ils ont tenu au Mont-Pèlerin (Suisse) des négociations sur les questions territoriales, que j'ai ouvertes le 7 novembre 2016.

5. À l'issue de deux séries de réunions de ces négociations, les dirigeants ont annoncé dans une déclaration publiée par l'ONU le 1er décembre qu'ils se réuniraient à Genève du 9 au 11 janvier 2017. Ils ont également annoncé qu'une conférence sur Chypre serait convoquée le 12 janvier à Genève, avec la participation des puissances garantes – la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ils ont ajouté que d'autres parties concernées seraient invitées, selon que de besoin.

16-22711 (F) 110117 110117







III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

6. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a pour objectif premier d'empêcher la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à une vie normale. Elle doit pour ce faire concilier les aspects liés à la sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en permettant aux Chypriotes qui habitent et travaillent dans la zone tampon de mener des activités civiles et de vivre pleinement et de façon productive. Cette méthode, lorsqu'elle fonctionne, renforce la confiance entre les communautés et concourt à l'action d'ensemble menée par l'ONU à l'appui du processus de paix.

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

7. L'intégrité et la stabilité de la zone tampon ont été maintenues tout au long de la période considérée. La liaison assurée par la Force entre les forces en présence a joué un rôle particulièrement important en empêchant toute escalade des différends mineurs.

8. Cependant, durant toute cette période, la Force s'est employée à régler les obstacles opposés à son autorité dans la zone tampon. Le fait que les forces en présence n'aient toujours pas reconnu l'aide-mémoire de 1989 et ne s'entendent toujours pas sur la délimitation exacte des lignes de cessez-le-feu a compliqué l'exécution de son mandat. La Force considère que les constructions effectuées par chacune des parties leur confèrent un avantage militaire et constituent par conséquent une violation. Ces activités de construction ont continué de soulever des préoccupations, en particulier lorsque l'ancienne infrastructure n'était pas rapidement détruite en parallèle.

9. L'installation de systèmes de télévision en circuit fermé sur des positions encore gardées a continué de poser problème. La Force est d'avis que de telles installations confèrent un avantage militaire. En outre, les deux forces ont installé et maintiennent des positions militaires dans la zone tampon, en violation du statu quo, notamment à Strovilia. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

B. Déminage

10. Pendant la période à l'examen, la Force a fait venir une équipe de déminage détachée par le Service de la lutte antimines de l'ONU afin d'agir dans les cinq zones du nord qui avaient été évaluées comme potentiellement dangereuses en 2015 et d'aider le Comité des personnes disparues à protéger son personnel contre les risques présentés par les restes explosifs de guerre. Depuis le 22 août, 21 757 mètres carrés de terrain ont été dépollués par déminage manuel et mécanique dans quatre sites et, au cours de ces opérations, sept mines antichar ont été enlevées et détruites.

11. Malgré les assurances fournies par les forces de sécurité chypriotes turques, aucun progrès n'a été enregistré dans le nettoyage du champ de mines situé au nord de la zone tampon à Mammari, où de fortes pluies ont fait glisser des mines jusque

dans la zone tampon en 2014 et 2015. De même, aucun progrès n'a été accompli dans les quatre derniers champs de mines connus dans la zone tampon, dont trois appartiennent à la garde nationale et un aux forces turques. Alors que la partie chypriote turque a accepté que les quatre zones soient nettoyées, la partie chypriote grecque maintient sa position, à savoir qu'elle a besoin de ses trois champs de mines pour faire face à toute menace perçue. Des efforts se poursuivent à tous les niveaux en faveur d'une approche plus globale du déminage à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone tampon.

C. Rétablissement de conditions normales et activités humanitaires

12. Les relations entre la police de la Force et les services de police des deux parties sont demeurées collaboratives et constructives, les communications quotidiennes venant resserrer la coopération et permettant de régler les questions opérationnelles à l'intérieur de la zone tampon. Parallèlement à cette liaison, la police de la Force a facilité les travaux de la salle de communication mixte et du Comité technique de la criminalité et des questions pénales. Pendant la période considérée, la salle de communication mixte a échangé 83 communications sur des questions pénales concernant les deux communautés.

13. Du 24 juin à la fin de novembre, 805 269 traversées officielles de la zone tampon ont été enregistrées. Deux points de passage devant ouvrir en 2017 respectivement à Deryniea/Derinya et Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç, conformément à l'accord conclu au Comité technique chargé des points de passage, les activités de la Force concernant les interactions afférentes aux points de passage devraient s'intensifier. Pendant la période concernée, la police de la Force a continué d'escorter des convois de civils et de fournitures au point de passage de Limnitis/Yeşılırmak, conformément à l'accord conclu par les dirigeants en octobre 2010.

14. Début novembre, la Force a escorté des services de police des deux parties dans le village bicommunautaire de Pyla où ils devaient procéder à des perquisitions simultanées dans huit casinos qui menaient des activités illégales depuis plusieurs années. En conséquence, les huit casinos ont été fermés et 2 Chypriotes turcs, 33 Chypriotes grecs et 9 étrangers ont été inculpés. Les deux moukhtars de Pyla et les résidents eux-mêmes ont exprimé leur soulagement et leur reconnaissance face au résultat de l'opération. La Force a félicité les deux parties pour leur action consciencieuse de lutte contre la criminalité, qui a contribué à réduire les risques pour les résidents de Pyla.

15. Aucun incident n'a été signalé en novembre 2016 dans le cadre des manifestations menées par la partie chypriote grecque à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration unilatérale d'indépendance de 1983. Ceci marque une amélioration par rapport aux événements de novembre 2015, au cours desquels des jeunes Chypriotes grecs avaient jeté des pierres sur deux véhicules appartenant à des Chypriotes turcs. Pendant la période considérée, aucune information n'a été communiquée sur l'état d'avancement des poursuites engagées contre les 25 étudiants qui avaient été inculpés de diverses infractions liées à ces événements.

16. La Force a continué de faire face à des activités non autorisées dans la zone tampon ainsi qu'au comportement agressif des intéressés. La chasse pose un

problème particulier car les chasseurs armés, qui portent souvent des treillis, peuvent être confondus avec des militaires. La Force a intensifié les patrouilles conjointes avec les gardes-chasse et ses communications avec les autorités locales afin de traiter les 54 incidents liés à la chasse effectuée dans la zone tampon par des chasseurs chypriotes grecs au cours de la période considérée. Lors d'un incident survenu en novembre, des chasseurs ont tiré en direction de soldats de la paix non armés. Au 13 décembre, trois suspects avaient été inculpés au titre de cet incident.

17. Pour appuyer le retour à la normale, la Force a poursuivi le dialogue avec les autorités, les représentants locaux et les civils pour faciliter le déroulement des activités civiles dans la zone tampon. Conformément aux procédures établies, la Force a autorisé les activités liées à l'agriculture, au pâturage et à la construction, à condition qu'elles ne compromettent pas la sûreté et la sécurité dans la région. Plus de 719 permis autorisant des activités civiles ont été délivrés pendant la période considérée et les 12 demandes concernant des projets de construction civile dans la zone tampon ont été approuvées. Toutefois, l'agriculture non autorisée a continué de poser problème et de créer des tensions. L'université de Pyla a continué de fonctionner sans l'autorisation de la Force.

18. Pendant la période considérée, le nombre d'initiatives intercommunautaires de la société civile à l'appui des pourparlers a considérablement augmenté, souvent avec l'aide de la Force dans la zone tampon. La Mission a facilité la participation de plus de 3 000 Chypriotes des deux communautés à plus de 50 activités sportives, culturelles, éducatives et autres manifestations organisées par la société civile. En outre, elle a facilité l'organisation de 93 réunions intercommunautaires à l'hôtel Ledra Palace, auxquelles ont participé plus de 2 300 personnes. En septembre, la Force a ouvert la zone tampon à plus de 500 Chypriotes grecs et turcs, membres de syndicats, pour leur permettre de célébrer ensemble la Journée internationale de la paix. En octobre, pour la troisième année consécutive, le rallye automobile international de Chypre, auquel participaient 43 pilotes chypriotes grecs et 11 pilotes chypriotes turcs, a franchi les lignes de cessez-le-feu sous les remparts vénitiens de la vieille ville de Nicosie. En novembre, lors de la deuxième réunion des dirigeants tenue au Mont-Pèlerin (Suisse), plus de 2 000 Chypriotes et 120 organisations des deux communautés ont participé à une célébration et à un concert bicommunautaire à l'appui des pourparlers.

19. Le Lobby des femmes de Chypre a tenu, le 4 novembre, une conférence à laquelle mon Représentant spécial a participé et à l'occasion de laquelle des militants de la société civile, des représentants du Gouvernement et de la communauté internationale ont examiné le rôle de la femme dans la promotion de la paix et de la sécurité. La conférence a porté sur la promotion du rôle des femmes dans la paix et la sécurité, notamment dans le contexte chypriote, ainsi que sur des questions présentant un intérêt pour le règlement futur de la question chypriote, y compris dans les domaines de l'éducation, de la sécurité humaine et du rôle des femmes.

20. La Force a également facilité la tenue de trois réunions de représentants des partis politiques sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Le 26 octobre, les partis politiques ont publié un communiqué de presse conjoint appelant le Comité technique pour l'éducation à faire avancer les mesures de confiance.

21. L'activité intercommunautaire dans le village de Pyla (seul village mixte de la zone tampon) a continué de se renforcer. Du 13 au 15 août, plus de 700 personnes

ont participé à des activités culturelles lors d'un festival intercommunautaire dans le village. Le 12 novembre, 130 habitants chypriotes grecs et turcs ont participé à une visite à Paphos facilitée par la Force. Une autre visite de ce type a eu lieu le 3 décembre au monastère Saint-André, dans la péninsule de Karpas.

22. Les progrès concernant l'application des mesures de confiance convenues par les dirigeants en 2015 ont été mitigés pendant la période à l'examen. Comme suite à l'accord obtenu dans le cadre du Comité technique chargé des points de passage, les travaux d'ouverture des points de passage de Deryniea/Derinya et Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç ont commencé. Il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'interconnexion des réseaux électriques et l'interopérabilité des téléphones portables.

23. La Force a continué de faciliter les travaux des huit comités techniques intercommunautaires établis dans le cadre des pourparlers. Le Comité technique sur la gestion de la crise a achevé l'élaboration d'une proposition tendant à la création d'un mécanisme de coopération pour les interventions en cas de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Union européenne, le Comité technique chargé du patrimoine culturel a maintenant mené à bien 14 projets, dont la restauration de l'église principale du monastère Saint-André, financée par l'Église de Chypre et l'administration Evkaf, achevée en novembre 2016.

24. Afin de favoriser les possibilités d'interaction entre les communautés ainsi que la liberté de culte, la Force a donné suite à 44 demandes de services religieux et manifestations commémoratives, auxquels plus de 10 000 personnes ont participé et qui se sont déroulés dans la zone tampon ou ont nécessité la traversée de la zone tampon vers le nord. En outre, elle a aidé près de 1 700 pèlerins à traverser la zone tampon vers le sud pour se rendre à la mosquée Hala Sultan Tekke, à Larnaca, entre le 7 juillet et le 15 septembre.

25. En mai 2016, les autorités chypriotes turques ont communiqué les critères à remplir et les procédures à suivre pour les demandes de services religieux dans le nord. Pendant la période à l'examen, les autorités chypriotes turques ont approuvé 35 des 72 demandes de services religieux présentées par l'intermédiaire de la Force, contre 44 sur 73 pendant la même période en 2015. Aucune des 20 demandes de facilitation soumises à la Force pour des cérémonies religieuses dans des lieux inaccessibles depuis 1974 n'a été approuvée pendant la période considérée, alors que neuf nouveaux lieux de culte avaient été ouverts au cours de la même période en 2015.

26. Avec l'appui de l'ambassade de Suède, les dirigeants religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement au dialogue et à la promotion de la liberté religieuse. Pour la première fois, des représentants des communautés grecque orthodoxe, musulmane, maronite, arménienne orthodoxe et catholique ont participé ensemble au pèlerinage du 7 juillet à Hala Sultan Tekke pour célébrer la fête de Bayram. Le 9 décembre, dans un message vidéo conjoint, les chefs religieux ont encouragé tous ceux qui détiendraient des informations sur les personnes disparues à se faire connaître et à appuyer les travaux du Comité des personnes disparues. Le 30 novembre, jour de la Saint-André et première journée d'ouverture du monastère au public, quelque 2 000 personnes ont assisté à un service religieux au monastère ou l'ont visité tout au long de la journée, avec l'appui du PNUD et de la Force.

27. La Force a continué de fournir une aide humanitaire à 329 Chypriotes grecs et 103 maronites résidant dans le nord et facilité le transfert de la dépouille de deux Chypriotes grecs pour inhumation dans le nord. Elle a également visité à deux reprises les écoles primaires et secondaires chypriotes grecques de la péninsule de Karpas. Les autorités chypriotes turques ont rejeté 6 des 117 manuels dont les Chypriotes grecs avaient proposé l'utilisation dans les écoles. Elles ont également rejeté trois des neuf enseignants désignés pour travailler dans les écoles de Karpas, ainsi que la reconduction de deux enseignants qui avaient travaillé auparavant dans ces établissements. Aucun médecin hellénophone n'a été autorisé à exercer auprès des Chypriotes grecs et des maronites âgés dans le nord mais une infirmière chypriote grecque a continué à dispenser des soins dans un dispensaire local de la péninsule de Karpas.

28. Le fait que la Force ait continué de coopérer avec les autorités compétentes à Larnaca et Limassol concernant l'accès des Chypriotes turcs vivant dans le sud à la santé, à la protection sociale et aux services éducatifs n'a pas soulevé de difficulté. Les élèves turcophones ont continué d'avoir accès à l'enseignement de la langue turque à l'école primaire et dans l'enseignement secondaire mais il n'y a pas eu de faits nouveaux concernant la création d'une école de langue turque à Limassol.

29. La Force a rendu visite à 12 Chypriotes turcs incarcérés dans des centres pénitentiaires chypriotes grecs et assisté à une audience au tribunal afin de suivre les problèmes juridiques et humanitaires auxquels ils étaient confrontés et de les aider à les régler. Il n'y avait aucun détenu chypriote grec dans les établissements pénitentiaires de la partie chypriote turque pendant la période considérée.

IV. Comité des personnes disparues

30. Au 15 décembre, les équipes d'archéologues des deux communautés du Comité des personnes disparues avaient exhumé les dépouilles de 1 192 personnes dans les deux parties de l'île, sur un total de 2 001 personnes figurant sur la liste officielle des personnes disparues. À ce jour, les restes de 740 personnes, dont 115 pendant la période considérée, ont été identifiés et restitués aux familles. Conformément à l'autorisation reçue en novembre 2015, le Comité a procédé en 2016 à 10 fouilles dans les zones militaires du nord, ce qui a permis de récupérer les restes de neuf personnes. Tout au long de la période considérée, le Comité des personnes disparues a poursuivi sa coopération avec la Force et les experts du Service de la lutte antimines de l'ONU sur l'atténuation des risques posés par les engins non explosés et l'utilisation de technologies de détection par les équipes de terrain du Comité.

31. Le 28 juillet, à l'issue de deux années de discussion, les membres du Comité des personnes disparues ont signé un accord en vue de commencer des recherches dans les archives des forces de sécurité et des organisations internationales présentes à Chypre de 1963 à 1964 et en 1974 dans l'objectif de trouver des informations sur d'autres sites d'inhumation de personnes disparues. À cette fin, la Comité a commencé à former une unité de recherche spécialisée dans l'examen des archives. Pendant la période considérée, il a publié un livre sur ses travaux, intitulé « Sous les caroubiers : les vies perdues de Chypre ». Il a également organisé des expositions photo de haut niveau à New York, Bruxelles et Genève dans le but d'obtenir un appui financier et politique continu.

V. Planification de la transition

32. La Force a continué d'œuvrer à la planification de la transition vers un règlement, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. À cette fin, elle a établi un groupe de travail mixte avec ma mission de bons offices et l'appui de départements du Siège. Le 22 juillet, elle a présenté aux dirigeants le premier plan de transition. Début novembre, les négociateurs ont repris l'examen de ces questions, en présence de mon Conseiller spécial et de mon Représentant spécial, et se sont mis d'accord sur le principe que l'Organisation des Nations Unies axerait son action sur plusieurs domaines clefs de l'appui après le règlement. Un autre échange de vues avec les négociateurs a eu lieu le 15 décembre.

33. Les travaux de planification de la transition réalisés pendant l'année écoulée ont mis en évidence la mesure dans laquelle il faudrait adapter les capacités de l'ONU présentes sur l'île pour appuyer efficacement la mise en œuvre d'un accord et aider les parties à relever les défis qui se présenteraient au lendemain du règlement. Pour déterminer les nouvelles capacités nécessaires, il faudra attendre les résultats des pourparlers touchant à des questions clefs et mener un dialogue approfondi avec les parties sur leurs expectatives concernant le rôle futur de l'Organisation. Il convient cependant de noter qu'en l'état actuel de ses ressources et de sa configuration, la Force n'a que des moyens limités pour fournir l'appui nécessaire au règlement. En outre, la planification ne constitue qu'un volet des préparatifs beaucoup plus vastes qu'il faudra accomplir pour concrétiser le règlement, dont la mise en œuvre incombe aux deux parties.

VI. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

34. Pendant la période à l'examen, trois cas relevant de la catégorie 2 ont été signalés et fait l'objet d'une d'enquête. Aucune allégation de faits (y compris d'exploitation et d'atteintes sexuelles) relevant de la catégorie 1 n'a été signalée.

35. La Mission a dépassé les produits prévus au titre de son programme de formation sur la déontologie et la discipline et l'exploitation et les atteintes sexuelles, organisant 20 séances de formation pendant la période considérée. Y ont participé 1 003 membres de son personnel, dont 799 militaires, 23 policiers des Nations Unies, 167 membres du personnel civil et 14 du Service de la lutte antimines. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Mission a tenu, le 29 juillet 2016, une session de sensibilisation à la traite des êtres humains, avec la participation du personnel de la Force, du Bureau du Conseiller spécial, du bureau du Comité des personnes disparues et d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

VII. Aspects financiers et administratifs

36. Par sa résolution 70/273, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 57,8 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, comprenant des contributions volontaires d'un montant correspondant à un tiers du coût net, soit 18,4 millions de dollars

versés par le Gouvernement chypriote et 6,5 millions de dollars de contribution volontaire du Gouvernement grec.

37. Au 19 décembre 2016, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre s'élevait à 13,8 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait à 2 024,1 millions de dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

38. Les dépenses afférentes aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2016, tandis que celles afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VIII. Observations

39. Des progrès sans précédent ont été réalisés dans les négociations conduites par les dirigeants au cours des 19 derniers mois. Je félicite M. Akıncı et M. Anastasiades de leurs efforts. Par leur vision, leur courage et leur volonté politique, ils ont fait progresser les pourparlers de manière décisive. Cependant, plusieurs questions délicates et importantes subsistent. Le processus a maintenant atteint un stade critique et j'encourage les dirigeants à profiter de la dynamique engagée alors qu'ils entament la partie la plus importante et peut-être la plus exigeante de ce processus. J'encourage également tous les Chypriotes à soutenir leurs dirigeants alors qu'ils abordent ces semaines déterminantes pour la réalisation de leur objectif commun : parvenir à un règlement global dans les meilleurs délais. Alors que les négociations entrent dans une phase décisive, il importe plus que jamais que les puissances garantes –Grèce, Turquie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – et les autres parties prenantes continuent d'appuyer l'action constante et résolue des dirigeants.

40. Il convient également de saluer les efforts croissants déployés par des groupes de citoyens chypriotes pour renforcer l'appui aux pourparlers et à la réunification. Alors que les dirigeants progressent dans leurs négociations, je les encourage à impliquer pleinement la société civile de l'ensemble de l'île afin de mobiliser un large appui local en faveur d'une solution. Les groupes de femmes ont joué un rôle considérable dans l'action menée par la société civile pour appuyer les pourparlers, notamment en demandant la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans le processus de paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. J'encourage les dirigeants à redoubler d'efforts pour refléter pleinement, dans la suite de leurs délibérations, les principes et objectifs de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

41. L'ONU reste déterminée à soutenir l'action humanitaire vitale menée en faveur des familles des victimes par le Comité des personnes disparues à Chypre. Compte tenu de l'âge avancé des proches et des témoins, il est essentiel que le Comité dispose des moyens et des informations nécessaires pour accélérer ses travaux. À cet égard, je suis encouragé de voir que les ressources du Comité ont été renforcées au cours de la période considérée. Ces moyens supplémentaires sont d'autant plus importants que de nombreux témoins et proches ont un âge avancé. L'action qu'il mène pour guérir les blessures du passé n'est pas seulement essentielle pour les familles directement touchées par la tragédie des disparitions,

elle contribue également au processus plus large de réconciliation des communautés.

42. Les progrès des mesures de confiance resteront cruciaux au cours de la période à venir. L'ouverture des deux points de passage, en particulier, améliorera considérablement le quotidien des communautés concernées. Le déminage de cinq champs de mines dans le Nord, progrès notable pour la sécurité des Chypriotes, est le bienvenu mais il reste encore beaucoup à faire. L'inaction concernant le déminage du champ de mines de la ligne de cessez-le-feu près de Mammari, par exemple, laisse subsister des risques inutiles. Les champs de mines sur l'île n'ont que peu de valeur militaire mais mettent des vies en danger. J'exhorte les deux parties à tirer parti de la capacité de déminage du Service de la lutte antimines de la Force dans les mois à venir pour débarrasser des champs de mines l'ensemble de l'île. Les risques pour les civils en seraient considérablement réduits : chacun pourrait circuler plus librement dans la zone tampon et autour de celle-ci.

43. Aucun cas de violence grave entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs n'a été signalé lors les manifestations de novembre 2016. Je note cependant que nous n'avons toujours pas d'informations concernant les procédures judiciaires relatives aux événements de novembre 2015. Un jugement sans équivoque renforcera la confiance entre les communautés et montrera que de tels actes ne seront pas tolérés à Chypre.

44. La liberté de culte, droit fondamental, doit être respectée sur l'ensemble de l'île. Elle peut également donner lieu à des interactions accrues entre les communautés. Je demande la levée de toutes les restrictions à la liberté de culte, en particulier les restrictions d'accès aux sites religieux.

45. Je note que les chefs religieux, par leurs efforts conjoints, continuent d'apporter un large appui, bien nécessaire, à la liberté de culte et à la paix. En poursuivant un dialogue ouvert et en s'engageant en faveur de la liberté de culte, les deux parties ne peuvent que progresser sur la voie de la compréhension et de la confiance.

46. J'invite à nouveau les deux dirigeants à tout faire pour créer un climat propice à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et enrichir et approfondir les liens économiques, sociaux, culturels, sportifs ou autres, notamment en vue de stimuler les échanges commerciaux. De tels contacts favorisent la confiance entre les communautés et rassurent les Chypriotes turcs qui redoutent de se retrouver isolés. J'exhorte les deux dirigeants à persévérer et à continuer d'examiner ces questions.

47. La Force continue de jouer un rôle important en maintenant un environnement calme et sûr et en contribuant à rétablir la confiance entre les communautés. Sa capacité de le faire repose en grande partie sur la volonté des parties de respecter son autorité. Je demande à celles-ci de souscrire officiellement à l'aide-mémoire de 1989 et de mettre fin ainsi aux contestations sur le tracé des lignes de cessez-le-feu établi par l'ONU. Dans le même ordre d'idées, je leur demande d'appuyer l'action de la Force en anticipant les problèmes civils, militaires et de maintien de l'ordre, en y faisant face et en encourageant les activités intercommunautaires pour rétablir la confiance et la coopération.

48. La Force utilise des moyens accrus pour dissuader les civils non autorisés de pénétrer dans la zone tampon. Les informations persistantes faisant état d'agressions

commises par des chasseurs contre son personnel dans la zone tampon sont également un sujet de préoccupation. Les informations selon lesquelles des poursuites ont été engagées contre les auteurs de tirs récents visant son personnel sont les bienvenues. J'exhorte les autorités à garantir que les personnes responsables de ces tirs seront punies.

49. Comme je l'ai dit dans de précédents rapports, l'installation de caméras de télévision en circuit fermé peut conférer un avantage militaire et constitue une violation du statu quo si elle ne s'accompagne pas d'une réduction du personnel militaire. Dans le même temps, un système de télévision en circuit fermé peut aider à déceler les activités illégales dans la zone tampon et donc à améliorer la sécurité dans la région. J'encourage donc à réduire la présence et le dispositif militaires le long de la ligne de cessez-le-feu, en particulier aux postes équipés de caméras de surveillance, notamment dans la zone militarisée à l'intérieur des remparts vénitiens de la vieille ville de Nicosie.

50. Je me félicite des mesures initiales prises par les parties pour mener avec la Force et ma mission de bons offices un dialogue sur la planification de la transition, conformément à la résolution 2300 (2016) du Conseil de sécurité. Il serait opportun de créer un groupe de travail chargé d'approfondir ces travaux sous les auspices de la Force avec les contributions des deux parties. La planification de la transition dépendra des progrès accomplis dans les négociations et des délibérations des parties concernant le rôle d'appui de l'ONU dans une Chypre réunifiée. Il importe que la Force et toute mission qui lui succèdera soient prêtes à relever les défis qui se poseront avant les référendums et immédiatement après ceux-ci. Le moment venu, je compte rendre compte au Conseil de l'évolution de la situation en ce qui concerne cette question.

51. Je recommande que le mandat de la mission soit prorogé pour une période de six mois, jusqu'au 31 juillet 2017. Je tiens à exprimer une nouvelle fois ma gratitude aux 36 pays qui, depuis 1964, lui fournissent des contingents ou du personnel de police. Je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au cours de cette période, pour la paix à Chypre. Il incombe à toutes les parties d'œuvrer de manière résolue pour parvenir au règlement global auquel aspirent tous les Chypriotes et qui rendra superflue la présence des Nations Unies.

52. Je tiens à exprimer ma gratitude à Elizabeth Spehar, dont le mandat avec la Force a commencé le 10 juin, pour son dévouement en tant que ma Représentante spéciale à Chypre et Cheffe de Mission. En sa qualité de Conseillère spéciale adjointe, Mme Spehar a directement appuyé les pourparlers et permis à ma mission de bons offices de compter sur l'appui de la Force durant cette période cruciale.

53. Je souhaite la bienvenue au général de division Mohammad Humayun Kabir, du Bangladesh, qui a succédé à la générale de division Kristin Lund au poste de commandant de la Force en novembre.

54. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à mon Conseiller spécial, Espen Barth Eide, pour les efforts énergiques qu'il déploie en vue de faciliter le dialogue entre les parties.

55. Enfin, je tiens à adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes qui servent la Force pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

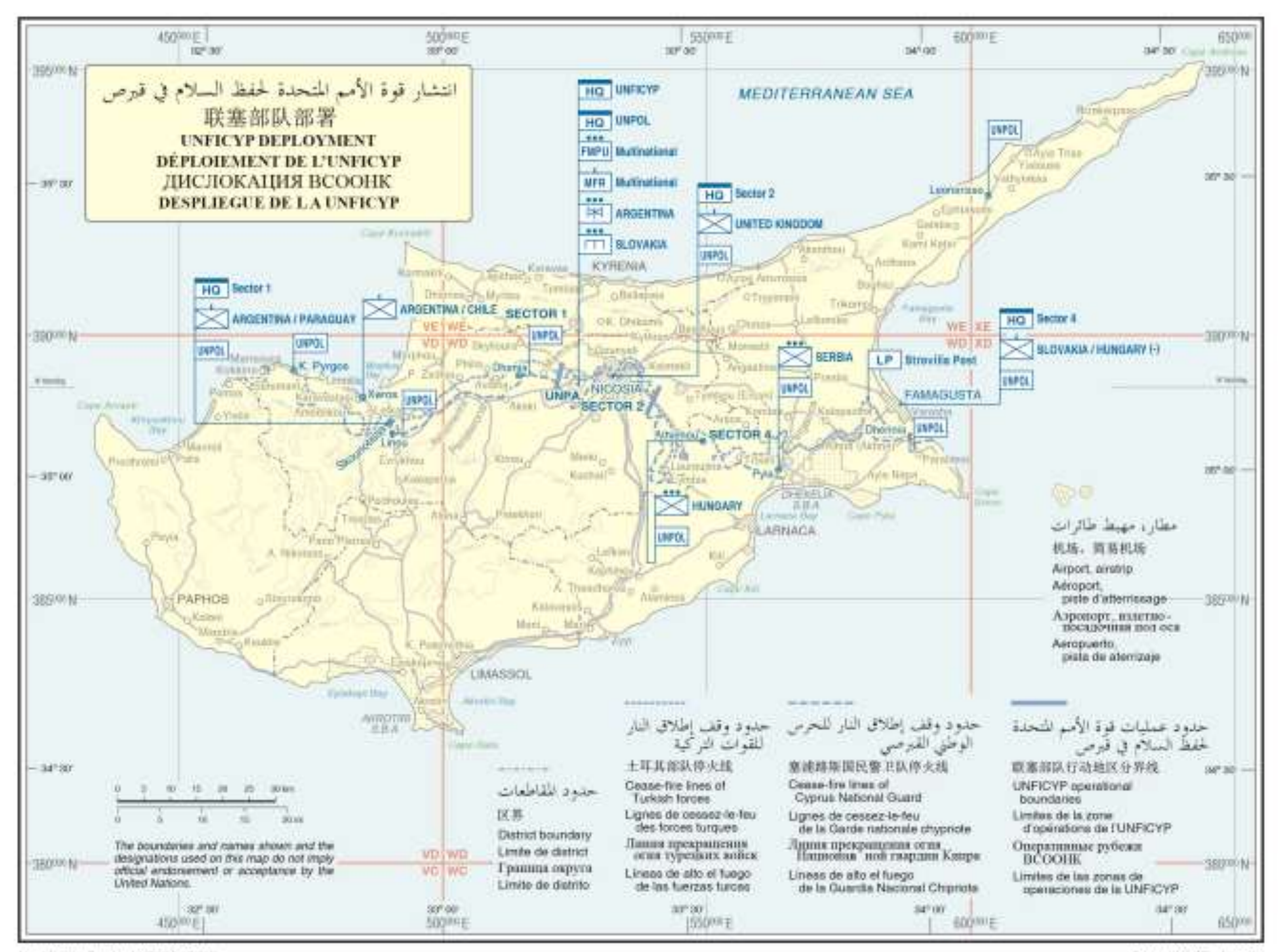
Annexe

Pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (au 15 décembre 2016)

Pays	*Personnel militaire*
Argentine	275
Autriche	4
Bangladesh	2
Brésil	2
Canada	1
Chili	14
Hongrie	77
Paraguay	14
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	276
Serbie	47
Slovaquie	169
Ukraine	2
Total	**883**

Pays	*Personnel de police*
Australie	7
Bosnie-Herzégovine	5
Bulgarie	2
Chine	6
Inde	5
Irlande	12
Italie	2
Lituanie	2
Monténégro	4
Roumanie	4
Fédération de Russie	3
Serbie	2
Slovaquie	5
Ukraine	8
Total	**67**

Carte



Map No. 2930 Rev. 90 UNITED NATIONS
December 2016 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)

